

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 000201 ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2
C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette
contravention.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 10/09/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police

